

Adresse de la société populaire d'Indre-Libre, qui rend grâces à l'être suprême, lors de la séance du 23 prairial an II (11 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Indre-Libre, qui rend grâces à l'être suprême, lors de la séance du 23 prairial an II (11 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 500;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14461_t1_0500_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

naires: il invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Cosne-sur-Loire 17 prair. II] (2).

« Législateurs,

Nos cœurs ont été saisis d'horreur en apprenant les dangers qu'ont couru les citoyens Robespierre et Collot d'Herbois; mais à ce mouvement d'indignation en a succédé un autre, celui de redoubler de vigueur et d'activité dans les mesures révolutionnaires et de mettre sous le glaive de la loi ces hommes, que disons-nous !... ces monstres qui n'ont jamais cessé de conspirer et conspirent encore journellement contre notre glorieuse révolution; environnés de périls, vous les avez surmontés et vous avez assuré le bonheur du peuple sur la base éternelle des vertus.

Votre décret du 18 floréal par lequel vous déclarez à tous l'univers que le peuple français reconnaît l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, a vivifié nos cœurs et a porté un coup mortel à nos ennemis qui voulaient nous faire passer aux yeux des nations pour un peuple d'athées et de matérialistes.

Législateurs, restez à votre poste pour le bonheur du peuple et la chute des tyrans coalisés contre la République; et si vous avez besoin de nos bras, de nos biens, de nos vies... dites un mot et le sacrifice en sera fait. Vive la République ! ».

BAILLE l'ainé, BURIAU, LEGROS, DOUVET, LEJAY, GRESSIN, CAMUZ (présid.), DANTON.

4

La société populaire de la commune d'Argenton, départ. de l'Indre, exprime l'horreur dont elle a été saisie à la nouvelle de l'attentat formé contre les jours de deux des plus ardens amis du peuple. Elle félicite la Convention sur l'événement qui prouve que la Providence veille sur les représentants du peuple. Rien ne peut égaler, dit-elle, la haine que la société populaire d'Argenton a jurée aux tyrans, que l'amour qu'elle a voué à la Convention nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Argenton, 13 prair. II] (4).

« Citoyens Législateurs,

Quoique la Société populaire d'Argenton ne soit qu'un point imperceptible dans la vaste République, dont vous cimentez chaque jour le bonheur et la gloire, elle ose, néanmoins, mêler ses félicitations à celles qui vous sont adressées de toutes parts, sur un événement qui

(1) P.V., XXXIX, 190. Bⁿ, 26 prair. (2^e suppl^t); Mon., XX, 713.

(2) C 305, pl. 1150, p. 3.

(3) P.V., XXXIX, 190. Bⁿ, 26 prair. (2^e suppl^t); J. Sablier, n^o 1372.

(4) C 306, pl. 1163, p. 30.

prouve que la providence veille sur vous; elle a paré des coups qui auroient plongé la France dans un deuil général: l'expression ne rendroit pas l'horreur, dont la Société populaire a été saisie à la nouvelle de l'attentat formé contre les jours de deux des plus ardens amis du peuple. Puisse cette nouvelle atrocité être le dernier forfait de l'aristocratie ! Rien ne peut égaler la haine que la Société populaire d'Argenton a juré aux tyrans, que l'amour qu'elle a voué à la Convention Nationale. S. et F. ».

DAIEUSON (présid.), TURQUIE (secrét.), BERNARD (secrét.).

5

La société populaire d'Indre-Libre (1) rend grâce à l'Être-Suprême qui vient de conserver à la République les deux hommes célèbres que nos ennemis voulaient lui ravir; elle invite la Convention à demeurer à son poste, et à se persuader qu'elle trouvera autant de Geoffroy prêts à la défendre, qu'il y a de vrais et braves républicains.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Indre-Libre, 11 prair. II] (3).

« Législateurs,

Il est donc vrai: nos ennemis sont donc désespérés et réduits aux dernières extrémités ? Les lâches ! Ils fuient devant nos légions, ils ne voyent plus de ressources que dans l'assassinat de nos représentants: ils dirigent leurs coups forcenés contre ces intrépides défenseurs de nos droits. Qu'ils sont vils et scélérats !... Mais grâce à l'Être Suprême leur nouveau forfait est demeuré sans fruit. La providence nous a conservé les deux hommes célèbres qu'ils voulaient nous ravir. Elle vous conservera tous, Législateurs, elle veut que l'édifice de notre liberté soit consolidé; elle ne cessera d'en soutenir les colonnes.

Continuez, courageux Montagnards, à braver les crimes des tyrans; qu'une justice inflexible soit constamment à l'ordre du jour; et soyez assurés que vous trouverez autant de Geoffroy qu'il y a de Jacobins sur la surface de la République ».

MAGNIN (présid.), R. CHICHERY (secrét.), BENOIST, GAULTIER [et 1 signature illisible].

6

La société populaire de la commune d'Apt, département de Vaucluse, félicite la Convention nationale sur l'énergie avec laquelle elle a renversé la plus horrible de toutes les conspirations, celle du crime contre la vertu. « La patrie est encore une fois sauvée, dit-elle, par le terrible exemple que vous avez donné en frappant des scélérats qui voulaient nous traî-

(1) Chateauroux, Indre.

(2) P.V., XXXIX, 190. Bⁿ, 26 prair. (2^e suppl^t); J. Sablier, n^o 1372; Mon., XX, 713.

(3) C 306, pl. 1163, p. 32.